

## **PREFECTURE DES COTES D'ARMOR**

### **Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales**

Saint-Brieuc, le 6 mars 2017

Instance de concertation de l'éolien en mer  
en baie de Saint-Brieuc  
du 10 février 2017

#### **Liste des participants :**

M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes d'Armor  
M. Daniel LE DIREACH, Adjoint du Préfet Maritime  
M. Gérard DEROUIN, Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor  
M. Pierre BESSIN, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor  
Mme Kristel SIRET-JOLIVE, Déléguée Départementale à la Mer et au Littoral, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor  
M. Stéphane HALBIQUE, DDFIP 22  
Mme Marianne PIQUERET, Préfecture Maritime  
M. David HAREL, SGAR, chargé de MISE

M. Greg MOREL, States of JERSEY, Directeur des pêches  
M. Paul CHAMBERS, States of JERSEY, Marine and Coastal Manager

M. Pierre KARLESKIND, Conseil Régional  
M. Jean-Michel LOPEZ, Conseil Régional de Bretagne, Directeur EMR  
Mme Catherine MARCHESIN-PIERRE, représentant Mme Annie LE HOUEROU, Députée  
M. Yannick LE CAM, attaché parlementaire de la sénatrice Mme Christine PRUNAUD  
Mme Sandrine RICHARD, assistante parlementaire de Mme Corinne ERHEL, Députée

Mme Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy  
M. Jacques MANGOLD, Maire de Plouezec  
M. Jean-Pierre CARTIER, conseiller municipal délégué de Plouha  
Mme Claudine BELLARD, Maire de Plévenon  
M ; Thierry SIMELIERE, Maire de Saint-Quay-Portrieux  
Mme Justine PLASSAIS, Lamballe Terre et Mer  
M. Michel CALLIOT, adjoint au maire de Fréhel  
M. Jean-Philippe LE FUR, Conseil Départemental 22  
Mme Claire BERTHO, Saint-Brieuc Agglomération  
M. Chérif IZRI, Mairie de Saint-Brieuc

M. Michel LERAT, Chambre de Commerce et d'Industrie 22  
M. Laurent QUEFFURUS, Côtes d'Armor Développement  
M. Alain COUDRAY, Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor  
M. Grégory LE DROUGMAGUET, Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor  
M. William ABBEST, SNSM  
M. OZAREUX, SNSM  
Mme Sandrine CHANDEMERLE, responsable du site d'Erquy, Armor Navigation  
M. Ronan CREACH, Comité de Compagnie Armoricaïne de Navigation  
M. Armel BEDRICETTA, CRPMBN  
M. Nicolas LE BLANC, CRPMEN BN  
M. Pierre. LE BOUCHER, CDV22  
M... Côtes d'Armor Nature Environnement,  
M. Claude BOUGAULT, Comité 22 des pêcheurs plaisanciers

M. Thierry DEREUX, Côtes d'Armor Nature Environnement  
M. Jean-Pierre MARTIN, Erquy Environnement  
M. Pierre PELAN, Le Nouvel Essor d'Erquy  
Mme Jacqueline HILLION, Collectif de Caroual  
M. Jean DE LA MOTTE DE BROONS, administrateur  
M. Jean-Marie BAUDET, Fréhel Environnement  
M. André LENSKI, Fréhel Environnement  
M. Yann FEVRIER, Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor

M. Jean-Marc BOYADJIS, Réseau Transport d'Electricité  
M. Olivier BRISSET, Réseau Transport d'Electricité  
M. Frédéric JOUNIER, Réseau Transport d'Electricité

M. Emmanuel ROLLIN, Ailes Marines  
M. Pascal CRAPLET, Ailes Marines  
Mme Caroline PIQUET, Ailes Marines  
M. Bertrand GUIDEZ, Ailes Marines  
M. Raphaël DUFEN, Ailes Marines  
M. Cédric TURNACE, ADWEN

M. Patrick SANLAVILLE, Direction Inter Régionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest  
M. Hervé LE NOTRE, RT Saint-Brieuc  
Mme Geneviève DAULNY, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Mme Jocelyne FOURNEL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Mme Oriane LE POCHER, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Mme Sophie HYS-LE MEHAUTE, Directrice des relations avec les collectivités territoriales, Préfecture des Côtes d'Armor  
M. Didier FROUX, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor  
Mme Claire TREHET, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor  
M. Bernard DIDIER, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor  
Mme Annaïg TREDAN, Stagiaire, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor  
M. Eric DUORTE, SHOM  
M. Alain PONSERO, Conservateur Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc  
M. Thomas LAPORTE, Directeur Agence Locale Energie, Saint-Brieuc  
Mme Nicole QUEILLE, Pôle Juridique Interministériel, Préfecture des Côtes d'Armor

**Excusés :**

M. Alain CADEC, Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor  
M. Yannick MORIN, conseiller départemental du canton de Pleneuf-Val-André  
Mme Armelle BOTHOREL, Présidente de l'AMF  
M. Erwen LEON, Vice-président du Conseil Départemental en charge de l'agriculture et de l'économie  
Mme Viviane LE DISSEZ, Députée  
M. Robillard, maire d'Hénansal  
M. Michel VASPART, Sénateur  
Mme Marie-madeleine BESNARD, conseillère, Matignon  
CDPMEM 35

### **1) Propos introductifs.**

M. Le Breton, Préfet des Côtes d'Armor, rappelle l'objectif d'information de l'état d'avancement du projet de parc éolien auprès de cette instance de concertation dont la dernière réunion s'est tenue le 10 juin 2016. Lors de cette présente séance, les éléments clés des conclusions de la commission d'enquête qui a rendu son rapport le 5 janvier 2017 seront restitués, étant bien précisé que cette retranscription ne constitue pas la position officielle de l'État.

M. Le Direach, adjoint du Préfet Maritime de l'Atlantique, ajoute que ce dossier a été examiné par les commissions nautiques et que les situations locales ont bien été prises en compte, notamment la sécurité en mer et les activités des usagers.

### **2) Présentation du document.**

Le power-point, ci annexé, synthétisant le bilan de l'enquête publique et les conclusions émises par la commission d'enquête, est présenté.

### **3) Débat.**

\* *Bilan*

M. Thomas Laporte, Agence Locale de l'Energie de Saint-Brieuc, souhaite connaître la part pourcentage que représente le volet paysager sur le volet environnement global.

Mme Kristell Siret-Jolive, DML, indique que le rapport ne donne pas ce détail.

M. Jean-Marie Baudet, Fréhel Environnement, aimerait connaître la part des avis favorables et défavorables émis sur le projet.

Mme Kristell Siret-Jolive, DML, se reporte au rapport de la commission d'enquête qui a relevé que 88 % des observations sont défavorables. Toutefois, M. Le Préfet tient à souligner que ce pourcentage reste néanmoins relativement faible en le comparant à la population totale située dans le périmètre de l'enquête sur les Départements des Côtes d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine.

M. André Lensky, Fréhel Environnement, considère que le rapport de la commission d'enquête ne reflète pas les avis des usagers. De plus, il estime qu'il est très difficile de se faire une véritable opinion sur le réel impact visuel du parc. Il se tient à la disposition des services de l'Etat pour examiner cette problématique. Il indique qu'il ne comprend pas comment la commission d'enquête a pu émettre un avis favorable au projet compte-tenu du nombre d'avis défavorables exprimés.

M. le Préfet rappelle que la commission d'enquête doit respecter les principes de neutralité et d'impartialité. Son rôle est de se prononcer sur l'intérêt général présenté par le projet. Une enquête publique ne peut être assimilée à un référendum. Par ailleurs, l'expert paysager nommé par le Tribunal Administratif de Rennes, à la demande des commissaires-enquêteurs, a confirmé la fiabilité de la méthodologie et des études relatives aux photos-montages. Il rappelle que le nombre de remarques défavorables émises est bien inférieur à la population des communes littorales directement impactées par le projet.

*\* Aspect financier*

M. Mangold, maire de Plouezec, voudrait connaître la clé de répartition financière relative à la compensation induite de l'impact du parc sur le milieu environnemental. Il ajoute qu'il est prêt à déposer un recours auprès de la juridiction administrative car il estime que sa commune, située à près de 20 kms du parc, subira des nuisances et devrait être concernée par ce dispositif financier comme le sont les communes de l'est de la Baie de Saint-Brieuc.

M. Halbique, DDFIP, rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors de la dernière séance de l'instance de concertation. La réglementation est appliquée, à savoir qu'il faut considérer tout point visible de la côte dans un périmètre de 12 mille marins. Seules 5 communes ont été recensées.

*\* Aspect environnemental*

M. Pierre Pelan, le Nouvel Essor d'Erquy, fait part de l'absence de prise en compte de la part de la commission d'enquête de l'avis de l'autorité environnementale, notamment en ce qui concerne les rejets sédimentaires et la disparition des espèces.

Mme Kristell Siret-Jolive, DML, lui répond qu'il suffit de reprendre le rapport de la commission d'enquête pour s'apercevoir que l'aspect environnemental est bien développé dans le rapport, près de 33 pages sur 67 pages dont 3 uniquement sur le volet sédimentaire.

M. Jean-Pierre Martin, Erquy Environnement, fait remarquer que le collectif des associations rassemble près de 3 500 adhérents, et à leur nom, il remet une lettre exprimant leur position et qui est annexée au présent compte-rendu.

M.Yann FEVRIER, Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor , demande si un groupe de suivi sera bien créé et s'il interviendra au titre d'une ou de toutes les autorisations.

M.le Préfet répond qu'effectivement, il est envisagé de créer un comité de suivi et que son périmètre d'action portera sur l'ensemble du projet ( Ailes Marines et RTE). Le but de ce comité est de partager la connaissance et de la mettre à la disposition du public.

*\* Aspect industriel*

M.Pierre Pelan, le Nouvel Essor d'Erquy, confirme que son association est favorable au développement des énergies renouvelables, mais pas forcément à tous les projets. Aussi, compte-tenu des imprécisions et incertitudes sur le choix de la fabrication des aérogénérateurs, il est donc défavorable à ce projet.

M.Cédric Turnage, Adwen, précise que le développement industriel français en ce domaine avance bien.. Suite aux divers accords entre les groupes, la fusion entre Gamesa et Siemens est en cours d'examen auprès de la commission européenne. Toutefois, il importe de signaler que la maison-mère est identifiée et qu'elle poursuit le projet. Des essais sont en cours en Allemagne, l'assemblage est en phase de finalisation, la pale est actuellement testée. Depuis 2015, l'exploitant est passé du stade avant-projet à la création d'un outil spécifique pour l'éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc en prenant en considération la logique territoriale..

M. Alain COUDRAY, Comité Départemental des Pêches des Côtes d'Armor, explique que l'ensemble des éléments relatifs au projet de création du parc ont été examinés par les différentes commissions, et ce dès 2007. Il souligne la concertation étroite qui a été menée avec les professionnels et le Président du Conseil Régional, M.Jean-Yves Le Drian ainsi qu'avec les différents préfets, dont M. le Préfet, M.Michel Cadot. Les pêcheurs ont d'ailleurs demandé le suivi de l'exploitation pour une durée de 10 ans. A ce titre, il voudrait obtenir la certitude que le comité des pêches puisse faire partie du comité de suivi qui sera mis en place par l'arrêté préfectoral afin de partager avec le milieu scientifique.

M.le Préfet lui répond par l'affirmative.

Mme Christiane GUERVILLY, Maire d'Erquy, tient à souligner que selon la commission d'enquête, le choix de l'atterrage a fait l'objet d'études et de concertation. Cependant, il s'avère que le site d'Erquy a bien été repéré initialement. Dans le cadre de la procédure administrative, la commune d'Erquy a été sollicitée de nouveau. Et si le conseil municipal avait émis un premier avis favorable sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme, l'observation rendue est aujourd'hui défavorable à l'unanimité car le retour économique, le volet social ou encore la pêche, n'ont pas été suffisamment pris en compte. De plus, le conseil municipal estime ne pas avoir retrouvé ses remarques dans le rapport de la commission d'enquête. Ce dernier maintient ses réserves et manifeste ses inquiétudes. Madame le Maire note toutefois les nombreux échanges entre la collectivité et les porteurs de projets , tout particulièrement avec RTE.

M.le Préfet rappelle que le tracé retenu correspond au fuseau de moindre impact.

M.Pierre Karleskind, Conseil Régional, insiste sur l'identification de la zone de la Baie de Saint-Brieuc dès 2011. Ce projet répond aux enjeux du pacte électrique breton. Le travail effectué par la Région quant au développement des énergies renouvelables est important. Le calendrier prévu doit être respecté ; les engagements des porteurs de projets sont suivis, notamment quant aux incidences économiques sur l'industrie et l'emploi. Une étude technique sera lancée pour examiner le retour d'expérience du parc briochin.

M.David Harel, Secrétariat Général aux Affaires Régionales, précise le processus qui a déterminé le choix du site et la nomination des porteurs de projets après l'appel d'offres lancé au plan national. Puis, il revient sur la large concertation avec les acteurs locaux et les divers partenaires.

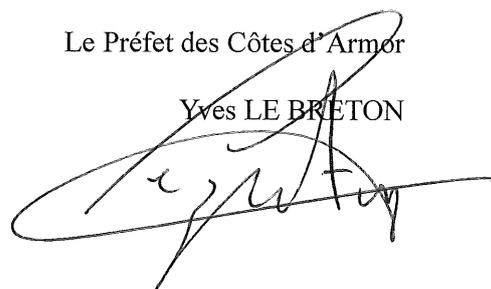
M. Emmanuel Rollin, Ailes Marines, ajoute que le port de Saint-Quay-Portrieux a été choisi comme port de maintenance. En raison des nombreuses occupations de cet espace portuaire, un bureau d'études vient d'être mandaté par Ailes Marines pour analyser les différentes options possibles d'aménagement concernant l'implantation future des bâtiments nécessaires aux bureaux, à l'entretien et au suivi des installations. Ce bureau d'études travaillera courant 2017 avec l'ensemble des partenaires.

M. Thierry Dereux, Côtes d'Armor Nature Environnement, souligne la nécessité du développement des énergies renouvelables. Le lancement de la création du parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc s'inscrit dans cette démarche et doit être soutenu tout en respectant les recommandations de la commission d'enquête dans un but de respecter l'environnement. Ce projet a de fortes retombées non seulement sur les communes littorales, mais également sur les communes de l'intérieur. Il rappelle également que son association a donné un avis favorable au projet et qu'une large concertation s'est déroulée sur la définition de la zone.

M. le Préfet conclut en insistant sur la poursuite des échanges au sein de cette instance de concertation. Une prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Le Préfet des Côtes d'Armor

Yves LE BRETON

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Le Breton', written over the printed name.

